

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

3 MARS 2008

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mars 2008 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents : Mme Margot Perreault, conseillère
M. Francis Plourde, conseiller
M. Bruno Castonguay, conseiller
M. Lucien Gendron, conseiller
M. Louis-Marie Bastille, conseiller
M. Alain Boucher, conseiller

Est absent : M. Michel LeBel, maire

Les membres présents forment le quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudie Malouin ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe assistent à la session.

La prière est faite par Louis-Marie Bastille, maire suppléant.

2008-03-0039

1. OUVERTURE DE LA SESSION

La session est ouverte à 20 h 07, Louis-Marie Bastille , maire suppléant de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue.

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Lucien Gendron, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-03-0040

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Francis Plourde, d'adopter l'ordre du jour ;

◆ En laissant le point, Affaires nouvelles, ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2008-03-0041

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 4 février 2008

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Bruno Castonguay, d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 4 février 2008.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2008-03-0042

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Lucien Gendron;

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de février 2008 au montant de 47 687.70 \$.

La liste est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **08-03-03**.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le résumé des décisions prisent durant le mois février 2008, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directrice générale et secrétaire-trésorière	5 016.97 \$
Coordonnateur des services techniques	1 968.01 \$
Contremaître de voirie	8 196.45 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de février 2008 au montant de 29 969.59 \$

La liste est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **08-03-03.1**

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire suppléant, Louis-Marie Bastille.

Le résumé de la correspondance est annexé au présent procès-verbal sous le numéro **08-03-03.2**

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

2008-03-0043

Prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Principale

ATTENDU que les élus désirent privilégier la mise à niveau du réseau Audet, rendu obligatoire, par le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Francis Plourde, de reporter à une date ultérieure, le projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Principale. Toutefois, les élus pourraient réviser leur décision, et ce, advenant le cas où le gouvernement rendrait disponible aux municipalités, un nouveau programme plus avantageux, pour le contribuable, au niveau du partage des coûts, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-03-0044

Prolongation de la période d'emploi du conducteur de véhicules lourds, Normand Montmagny

ATTENDU que le contremaître de voirie, Michel Jalbert est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

ATTENDU que le conducteur de véhicules lourds, Normand Montmagny est disponible jusqu'au début mai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Bruno Castonguay, de prolonger la période d'emploi du conducteur de véhicules lourds, Normand Montmagny jusqu'au retour du contremaître de voirie, Michel Jalbert. S'il s'avérait que le retour du contremaître de voirie soit plus tard que le début du mois de mai, la situation devra être réévaluée à ce moment.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-03-0045

Demande de rétrocession d'une parcelle de terrain étant reconnue comme une partie d'un ancien chemin public

ATTENDU qu'un contribuable de la municipalité demande à ce que lui soit rétrocédé une parcelle de terrain, étant reconnue comme une partie d'un ancien chemin public, dans le secteur du 1^{er} rang;

ATTENDU que d'autres parcelles de terrain étant reconnues comme parties d'anciens chemins publics, devront également être étudiées;

ATTENDU que les élus municipaux désirent étudier attentivement toutes les parcelles de terrain, distinctivement, afin d'évaluer les impacts sur de futurs projets que la Municipalité pourrait vouloir développer, tels que : piste cyclable, promenade piétonnière, etc;

ATTENDU qu'il est difficile, pour le moment, d'évaluer correctement les implications terrains de cette rétrocession;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Lucien Gendron, de reporter l'étude de ce dossier au printemps 2008, après la fonte des neiges.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-03-0046

Programme COUPEZ LE MOTEUR !

ATTENDU que les objectifs de ce programme sont :

- ✚ inciter les municipalités du Québec à adopter un règlement sur la marche au ralenti afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 210 kt, d'ici 2012, attribué à cette mesure;
- ✚ faire en sorte qu'en 2010, le plus grand nombre de municipalités aient adopté un règlement sur la marche au ralenti inutile des moteurs des véhicules;
- ✚ uniformiser la réglementation et la signalisation routière au Québec sur la marche au ralenti;

ATTENDU qu'à cette étape-ci, les élus désirent plutôt privilégier la sensibilisation de la population face au réchauffement climatique, dû en partie à l'émission des gaz à effet de serre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Alain Boucher, de sensibiliser, par le biais du Mot-Destin, la population de Saint-Modeste à arrêter leur véhicule, lorsqu'il ne roule pas.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Rapport des conseillers

Plusieurs sujets sont abordés.

7. PROJET DE RÉSOLUTIONS

2008-03-0047

7.1 Participation au Programme RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de son Plan global en efficacité énergétique, Hydro-Québec a mandaté le consortium MRE Environnement pour gérer un programme provincial, de récupération et de recyclage des réfrigérateurs et congélateurs énergivores de plus de 10 ans, appelé « RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT ».

Consortium MRE Environnement sollicite la municipalité afin qu'elle participe à la mise en œuvre de ce programme, ce qui permettra à la municipalité de réduire les dépenses liées à ces déchets encombrants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Margot Perreault, de confirmer la participation de la Municipalité de Saint-Modeste au programme « RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT », ce qui ajoutera une action concrète au plan de gestion des matières résiduelles de la municipalité et permettra ainsi d'atteindre plus facilement l'objectif de recyclage que s'est fixé la municipalité.

De ce fait, la Municipalité procédera donc sous peu au lancement de ce nouveau programme de récupération, par le biais du Mot-Destin.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-03-0048

7.2 Mandat à la Corporation de développement de Saint-Modeste pour la réalisation d'un pamphlet promotionnel

A la suite du colloque sur le développement, il a été retenu, entre autre, de réaliser un pamphlet promotionnel de Saint-Modeste.

ATTENDU que lors des préparatifs budgétaires 2008, les élus ont réservé une somme totale de 5 000 \$ pour la réalisation de différents projets retenus, à la suite du colloque sur le développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Francis Plourde;

- ◆ de mandater la Corporation de développement de Saint-Modeste pour la réalisation d'un pamphlet promotionnel de Saint-Modeste;
- ◆ de participer financièrement, sur présentation de pièces justificatives, au projet à même l'enveloppe budgétaire réservée au poste 02-629-00-996.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-03-0049

7.3 Activité « PÊCHE EN HERBE » mandat de désignation de l'agente de développement pour élaborer et réaliser l'activité

ATTENDU qu'afin de favoriser la relève de pêcheurs au Québec, la Municipalité de Saint-Modeste désire organiser, sur le site du Club de Chasse et Pêche de Rivière-du-Loup, le 18 juillet prochain, une activité de « PÊCHE EN HERBE » pour les jeunes âgées de 6 à 17 ans;

ATTENDU que différents coûts sont reliés à l'élaboration et la réalisation de cette activité;

ATTENDU qu'une demande d'assistance financière peut-être déposée, auprès du ministère des Ressources naturelles et Faune, pour aider à l'ensemencement ainsi qu'auprès de différents autres organismes;

ATTENDU que le Club Chasse et Pêche de Rivière-du-Loup atteste que le plan d'eau qui seraitensemencé dans le cadre de la « PÊCHE EN HERBE » serait accessible, tout à fait gratuitement, pour l'activité du 18 juillet 2008 et ce jusqu'à ce que la truite mouchetée soit pêchable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Bruno Castonguay, d'autoriser, dans le cadre de la réalisation de ce projet, l'agente de développement, Chantal Ouellet, pour élaborer et réaliser ce projet, au nom de la Municipalité de Saint-Modeste.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-03-0050

7.4 Autorisation de la tenue de la marche de la paix le 8 mars 2008

ATTENDU que dans le cadre de la semaine de relâche, le Club Optimiste de Saint-Modeste projette de répéter l'activité de la « MARCHÉ DE LA PAIX », dans le cadre du programme TROP (travail de réflexion sur les ondes positives), samedi le 8 mars entre 13 h 30 et 15 heures;

ATTENDU que le départ se fera de l'OTJ de Saint-Modeste, située au 7, rue des Loisirs, pour emprunter par la suite, la rue de l'Église sud, la rue Principale jusqu'au bureau municipal, et revenir par l'accès arrière du bureau municipal jusqu'à l'OTJ;

ATTENDU que cette marche sera composée presque exclusivement de jeunes;

ATTENDU que la sécurité sera assumée par des membres du Service incendie de Saint-Modeste ainsi que par le Club Optimiste de Saint-Modeste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Margot Perreault, d'autoriser le Club Optimiste de Saint-Modeste, à emprunter le circuit ci-dessus décrit, pour la réalisation de la marche de la paix, tel que montré au plan annexé au procès-verbal de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le plan est annexé au présent procès-verbal sous le numéro **08-03-03.3**.

2008-03-0051

7.5 Participation au « Mois de l'arbre et des Forêts »

La « *Semaine de l'arbre et des forêts* » est une tradition au Québec depuis plus de 125 ans. Depuis 2002, cette semaine thématique est devenue le « *Mois de l'arbre et des forêts* ».

ATTENDU que la thématique retenue pour décrire Saint-Modeste, lors du colloque sur le développement est : « *Une culture pure nature !* »;

ATTENDU que la participation à ce programme gouvernemental promotionnel, offre une belle opportunité d'accroître encore plus cette thématique;

ATTENDU que les arbres proviendront en totalité de la Pépinière de Saint-Modeste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Alain Boucher;

- ◆ de participer, le 18 mai prochain, à l'activités de plantations d'arbres dans le cadre du « *Mois de l'arbre et des Forêts* »;
- ◆ de mandater, l'agente de développement, Chantal Ouellet pour élaborer et réaliser ce projet;

- ◆ de s'engager à promouvoir activement cette activité auprès de la population modeste.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-03-0052

7.6 Demande de participation conférence régionale Réseau Environnement – Daniel Martel, Coordonnateur des services techniques

Le coordonnateur des services techniques, Daniel Martel, demande l'autorisation au conseil municipal, d'assister à la Conférence régionale 2008 du Réseau Environnement qui aura lieu le 15 mai prochain à Hôtel Universel de Rivière-du-Loup.

ATTENDU la pertinence des sujets qui seront abordés lors de cette conférence, en lien direct avec la gestion de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Lucien Gendron

- ◆ d'autoriser la participation du coordonnateur des services techniques, Daniel Martel à cette conférence qui aura lieu à Rivière-du-Loup;
- ◆ de permettre également la participation, de l'homme d'entretien et conducteur de véhicules lourds, Rémi Dubé, s'il le désire, considérant qu'il est appelé à intervenir sur le réseau d'eau potable;
- ◆ de défrayer tous les frais inhérents à leur participation;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-03-0053

7.7 Démission de la responsable de la patinoire

ATTENDU que la responsable des loisirs, Brigitte Harton, a avisé, par écrit, les élus municipaux, qu'elle quittera définitivement, ses fonctions à la fin de sa période d'emploi en mars et ce, pour des raisons personnelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Francis Plourde, d'ouvrir un poste de technicien (ne) en loisirs pour combler le poste, laissé vacant, par le départ de Brigitte Harton.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-03-0054

7.8 Prolongation du mandat d'un élu

ATTENDU que le maire, Michel LeBel n'a pu assister aux sessions des mois de décembre, janvier, février et ainsi que celle-ci, pour cause de maladie;

ATTENDU que l'article 317, de la *Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités*, stipule que le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs, prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période à moins que le membre n'y assiste;

ATTENDU que le maire, Michel LeBel, prévoit encore être absent pour une période d'approximativement 90 jours;

ATTENDU que le maire, Michel LeBel a signifié son désir de reprendre son poste de maire, lorsque sa santé le lui permettra;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 317, de la *Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités*, le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre, son défaut d'assister, dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault, de ne pas décréter la fin du mandat du maire, Michel LeBel, en raison du fait que le défaut d'assister aux sessions du conseil pendant 90 jours est motivé par des raisons de santé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-03-0055

7.9 Nomination des membres du CCU

ATTENDU l'expiration du mandat des membres du Comité consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU que tous les membres sortant ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Francis Plourde, de nommer les personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme, pour les années 2008 et 2009, aux sièges suivants:

• Michel Rioux	Président
• Christiane Castonguay	Siège # 2
• Francine Marquis-Lavoie	Siège # 3
• Louis-Marie Bastille	Conseiller

Le maire étant nommé d'office sur ce comité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-03-0056

7.10 Appui d'une demande d'entretien du cours d'eau Luc-Roy

ATTENDU qu'une demande d'entretien du cours d'eau Luc-Roy (# 2979-19) dans la municipalité de Saint-Modeste a été transmise à la MRC en octobre 2007;

ATTENDU la résolution # 2008-018-C de la MRC de Rivière-du-Loup autorisant les travaux sur ce cours d'eau;

ATTENDU que les coûts des travaux prévus sont sommairement évalués à 2 500 \$;

ATTENDU que la gestion des cours d'eau est, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, une compétence exclusive de la MRC;

ATTENDU qu'advenant la réalisation des travaux, la municipalité devra payer une quote-part à la MRC d'un montant égal au coût des travaux;

ATTENDU que la municipalité sera alors responsable de récupérer cette somme auprès des intéressés selon un mode de répartition et de taxation qu'elle choisira;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Bruno Castonguay que ce conseil :

◆ Appui la demande d'entretien du cours d'eau Luc-Roy (# 2979-19);

◆ Autorise la directrice générale à préparer un règlement de taxation à cet effet, en tenant compte des propositions faites par la MRC sur le mode de répartition des coûts;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-03-0057

7.12 Autorisation budget spécial – Campagne de caractérisation du puits du village

ATTENDU la résolution numéro 2007-11-0242;

ATTENDU que l'étape suivante du plan d'action, à court terme, élaborer par la firme BPR, pour améliorer la qualité de l'eau du puits du village est la réalisation d'une campagne de caractérisation de l'eau;

ATTENDU que les coûts de la campagne de caractérisation sont d'environ 2 600 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Bruno Castonguay, d'autoriser les dépenses relatives à la campagne de caractérisation de l'eau du puits village pour une dépense totalisant approximativement 2 600 \$ et de payer cette somme à même les surplus.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.




2008-03-0058

7.13 Mandat puisatier – Programmation de la mise aux normes du réseau Audet

ATTENDU que dans le cadre de la programmation de travaux pour la mise aux normes du réseau Audet, une étude hydrogéologique doit être réalisée par la firme LVM Technisol et qu'il y a lieu d'engager un puisatier pour aménager deux piézomètres dans les dépôts meubles du secteur du puits;

ATTENDU qu'un processus d'appel d'offres sur invitations a été réalisé par LVM Technisol pour le compte de la municipalité;

ATTENDU qu'à la suite de l'analyse de chacune des soumissions reçues, listées ci-dessous, la firme LVM Technisol confirme qu'elles sont conformes aux termes de référence du document d'appel d'offres;

 Les Forages L.B.M. Inc.	18 511.50 \$ tx incluses
 Samson & Frères Inc.	9 142.87 \$ tx incluses
 Groupe Puitbec	11 118.19 \$ tx incluses

ATTENDU que la firme LVM Technisol recommande de retenir la soumission de Samson & Frères Inc., qui est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Alain Boucher :

◆ d'accepter la proposition de Samson & Frères Inc. au montant de 9 142.87 \$ taxes incluses;

◆ de demander à LVM Technisol de confirmer à Samson & Frères, le moment et l'endroit où les travaux devront être effectués.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJET DE RÈGLEMENT

Aucun projet.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2008-03-0059

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Bruno Castonguay, appuyé par Lucien Gendron, de lever la session à 21 h 13.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Claudie Malouin, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Louis-Marie Bastille
Maire suppléant